

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Octobre 2016

Convocation du 29 Septembre 2016

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames PICHONNEAU, LAURENT, COUET, Messieurs PIAU, GROLLEAU, DELAUNAY, LHUILLIER, ROUSSIASSE.

Excusées : Mmes BAUDRY, BONIN.

Secrétaire de séance : Mr BOSSIS.

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 Septembre 2016

- Remaniement du 4ème poste d'adjoint

Pour contraintes professionnelles, Mme PICHONNEAU Patricia souhaite mettre fin à sa fonction d'adjointe à compter du 26 Octobre 2016. Néanmoins elle souhaite rester membre du conseil municipal. Son poste ne sera pas remplacé. Sa charge de travail sera répartie entre Mme le Maire et les trois adjoints sans contrepartie financière pour les uns ou les autres.

- Commission Appel d'offres Travaux Aménagement Rue de la Roche

Cinq entreprises ont présenté une offre. Les offres sont en cours d'analyse par le Cabinet BRICHET, le choix de l'entreprise sera effectué courant du mois d'octobre.

- Commission Voirie

La commission s'est réunie le 01 octobre dernier. Un point a été fait sur les travaux route de la Jametière et rue de la Roche. Les projets 2017 ont été évoqués. Voirie urbaine : parkings mairie, des écoles, foyer logement et voirie impasse de la bascule. Voirie rurale : débarras, Pata route de l'Aurière et route de Parnay, élagage chemins de Danger et des Planches, routes de la Citadelle et de mon Idée.

- Transfert de la compétence communale Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal décide de transférer à la Communauté de Communes Loire-Longué, dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire » la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

- Renouvellement contrat enfance et jeunesse

Mme le Maire rappelle que la garderie/l'accueil périscolaire est inscrite dans le contrat enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Loire-Longué signé avec la CAF et la MSA. A ce titre, une participation financière est accordée chaque année par ces deux organismes pour le fonctionnement de cette activité.

Un nouveau contrat couvrant la période 2016-2019 doit être signé. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le nouveau contrat avec le CAF et la MSA.

- Fonds de concours Syndicat Intercommunal d'Energies de M & L

Un fonds de concours d'un montant de 3 957,78 € TTC sera versé au SIEMML pour les dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016.

- Dissolution du centre communal d'action sociale

La loi NOTRe comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les CCAS. Elle encourage les communes de moins de 1500 habitants à dissoudre leurs CCAS.

Toutefois notre commune ayant la particularité d'avoir dans son CCAS Le Foyer Logement, la dissolution du CCAS n'est pas conseillée.

- Admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide l'admission en non-valeur d'un montant de 359,38 € concernant le budget assainissement et d'un montant de 113,76 € concernant le budget de la commune.

- SDIS 49

Par décision du bureau du conseil d'administration du SDIS les défibrillateurs sont désormais propriété de la commune et les conventions de maintenances sont annulées par le SDIS.

Le conseil municipal a décidé de faire un appel d'offre en ce qui concerne l'entretien et la maintenance du défibrillateur.

- Travaux Eglise

La phase 1 des travaux consistant en l'élaboration d'un diagnostic vient de commencer. Le cabinet d'architectes retenu présentera le détail de ce diagnostic au plus tôt fin d'année 2016.

- Prieuré

Une présentation a été faite des relevés de façades NORD et SUD effectués par le Cabinet de Madame DASSE. Un chiffrage pour information mais néanmoins nécessaire aux demandes de subventions va être demandé. Une mise en concurrence de plusieurs bureaux d'études sera réalisée.

- Labellisation du chemin de randonnée « Château Noir »

Suite à un malentendu sur les conditions financières proposées par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine et Loire, le conseil municipal souhaite réfléchir sur la suite à donner à ce dossier.

- DPU

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur une maison sise 17 B, rue de la mairie.

- Questions diverses

- Commission Espaces Verts : 19 Octobre 2016 à 11 H 30

- Calendrier des Fêtes : 28 Octobre 2016 à 20 H à Courléon.